

**DE L'INTERET DE LA PROBLEMATIQUE DES FRONTIERES
RAPPEL DES SOURCES DISPONIBLES SUR L'ASILE
LE CAS DES REPUBLICAINS ESPAGNOLS**

MAURO CERUTTI

Les remarques qui vont suivre visent à mettre en évidence quelques-uns des apports les plus marquants des interventions présentées lors de cette table ronde. Parmi les thèmes abordés, nous avons surtout retenu celui des frontières et des sources sur la politique d'asile, qui constituaient le sujet central du colloque. Nous avons consacré la partie finale de cette conclusion au cas des républicains espagnols et des ex-volontaires des brigades internationales, un thème peu étudié jusqu'à présent mais qui a été évoqué par les interventions de quelques participants à la table ronde.

1. La problématique des frontières

La majorité des intervenants ont employé le concept de « frontière/frontières », dans son sens premier, géographique, de ligne de séparation, voire dans un sens plus large, territorial, pour bien marquer les contacts qui s'étaient noués historiquement entre les populations vivant de chaque côté. Dans leur contribution, Michèle Fleury et Marc Perrenoud ont en revanche pris en compte également les « frontières » d'ordre social, économique, financier, religieux et culturel, que les réfugiés ont eu à franchir avant de pouvoir entrer en Suisse. Nous reviendrons plus loin sur cette approche large de l'idée de frontière, pour nous intéresser d'abord à l'interprétation plus classique, et qui répondait à l'un des objectifs principaux de la table ronde : l'échange d'informations sur les recherches récentes ou en cours, consacrées aux cantons frontière les plus directement concernés par la question de l'asile pendant la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire avant tout les cantons romands et le Tessin. Trois vagues principales ont lieu pendant cette période historique. La première est celle des réfugiés militaires français et polonais de juin 1940, qui touche la frontière jurassienne, et avant tout le Jura bernois. La deuxième vague, qui commence à l'été 1942, est celle des réfugiés civils, juifs dans leur majorité, qui cherchent à entrer par les frontières genevoise, valaisanne, vaudoise, neuchâteloise et du Jura bernois. Après l'armistice du 8 septembre 1943 entre l'Italie et les Alliés et l'occupation du nord de l'Italie par les Allemands, des milliers de réfugiés militaires et civils, dont beaucoup de Juifs, entrent par la frontière tessinoise alors que quelques centaines de militaires italiens présents en Haute-Savoie passent en Suisse par Genève. Rappelons également qu'à l'automne 1944, après la chute de la République partisane du Val

d'Ossola, des milliers de réfugiés civils et de Résistants entrent par le Tessin et par le Valais (tunnel du Simplon).

La frontière : une approche fertile

L'étude de la frontière « par en bas », c'est-à-dire au niveau régional ou cantonal, nous paraît constituer une démarche indispensable permettant de compléter et d'enrichir la vision « d'en haut » basée sur l'action et les directives élaborées par les responsables fédéraux à Berne. Une telle approche permet notamment de prendre en compte des réalités locales, un passé historique, tout un vécu commun qui avaient parfois rapproché les populations placées de chaque côté de la frontière politique. Cette dernière y apparaît souvent beaucoup plus « poreuse » qu'on ne l'imagine généralement, et propice parfois aux chemins de passage, comme le montre par exemple la recherche en cours à partir des fonds de l'Arrondissement territorial genevois¹.

A propos de Genève, du fait des « Zones », Jean-Claude Favez parle de la « longue histoire commune » entre Genevois, Savoyards et Gessiens, mais ajoute que cette histoire était faite plus de rivalités que d'entraide. Mais le canton de Genève a, avec la France, une frontière longue de plus de 100 km, où les possibilités de passage sont nombreuses, d'autant plus que - comme le rappellent M. Fleury et M. Perrenoud - cette longue ligne n'est pas entièrement couverte de barrières de fils de fer barbelés : un trou de 60 km subsiste encore en décembre 1942, un trou qui malgré les pressions des autorités genevoises ne sera que très partiellement couvert. Dans sa contribution centrée sur les relations avec la Résistance, Luc van Dongen s'intéresse à Genève « ville-frontière », et va jusqu'à qualifier la ville du bout du lac de « base-arrière et soupape de sécurité » pour les mouvements de Résistance français.

Claude Hauser, lui, souligne fortement, s'appuyant également sur les travaux d'Henry Spira, la sympathie et la solidarité manifestées par la population jurassienne envers les voisins français en détresse, puis à l'égard des réfugiés militaires français et polonais entrés en 1940. Les événements dramatiques de cette année montrent que les liens tissés par le passé avec les populations françaises voisines l'emportaient presque sur la séparation politique. C. Hauser parle d'une « francophilie presque unanime » et d'un « *vécu territorial* du refuge spécifique aux populations jurassiennes ».

Dans le cas du Tessin, exposé ici par Renata Broggin, on peut également parler de sympathie et de solidarité de la population autochtone à l'égard des voisins italiens, et ce malgré les effets de la propagande déployée par le régime fasciste durant le *Ventennio*. Preuve en est, surtout, l'accueil chaleureux réservé à l'automne 1944 aux exilés de l'Ossola.

Un thème lié à la problématique de la frontière est celui des passeurs et des filières. On se souvient qu'un des principaux arguments avancés par Rothmund en juillet 1942 pour justifier la fermeture des frontières était précisément celui du rôle central que le chef de la Division de police attribuait aux passeurs professionnels

¹ « Aux frontières genevoises: passage, accueil, refoulement durant la Seconde Guerre mondiale », recherche appuyée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, effectuée par Joëlle Droux et Ruth Fivaz-Silbermann, sous la direction de M. Cerutti et J.-C. Favez.

dans l'afflux des réfugiés. Le rôle des passeurs et des filières, auquel s'est déjà intéressé le Rapport Bergier² est une des questions qui intéresse le plus les chercheurs qui travaillent sur le refuge en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce rôle a dû être très important, comme le pense Ruth Fivaz-Silbermann selon qui ce sont les « organisations de passeurs » qui ont probablement sauvé le plus de Juifs³. On pourrait peut-être tracer une distinction entre, d'un côté, les passeurs habitant la zone frontière, qu'ils soient occasionnels ou professionnels, français ou suisses, issus parfois des milieux de contrebandiers, voire appartenant aux pêcheurs du lac Léman, à l'instar des passeurs vaudois qui font l'objet de la contribution de Laurent Droz. Comme le signalent Hélène Viallet et Paul Cattin dans leurs communications respectives, des informations intéressantes sur les passeurs français doivent se trouver dans les archives départementales de la Haute-Savoie et de l'Ain. Les filières organisées, d'autre part, ont leur base de départ loin de la Suisse, mais peuvent généralement s'appuyer sur des complicités et des points de chute dans le voisinage de la frontière. Parmi ces filières, une des mieux connues est probablement la CIMADE (Comité inter-mouvements auprès des évacués), organisation protestante située dans la région de Chambon-sur-Lignon. Mentionnons également la « filière belge », spécialisée dans la reconstitution de fausses familles comprenant un enfant de moins de 6 ans, de manière à satisfaire aux exigences des directives fédérales. On pourrait également qualifier de « filière » le canal ayant permis l'entrée en Suisse aux civils d'origine juive qui figuraient sur les listes dites des « non-refoulables ». On sait que ces listes avaient été établies à l'initiative de protestants français, avec l'accord de la Division fédérale de police. Ce que l'on ne connaît pas encore, et qui fait l'objet de recherches en cours, est le nombre des civils effectivement entrés, parmi tous ceux qui figurent sur ces listes. Entre février 1943 et juillet 1944, un millier d'enfants juifs ont pu entrer en Suisse en passant par Genève, grâce à l'activité d'une autre filière clandestine qu'étudie actuellement Ruth Fivaz-Silbermann.

« Frontières » sociales, économiques, religieuses et culturelles

Dans leur contribution, Michèle Fleury et Marc Perrenoud soulignent la nécessité de prendre en compte également des « éléments qui ne sont pas visibles dans le paysage », car, « entrer en Suisse implique non seulement de passer par une ligne géographique, mais aussi de correspondre aux critères qui déterminent les frontières sociales, économiques, religieuses et culturelles ». Ils illustrent leurs propos par des exemples tirés principalement des prises de position de Rothmund. Ainsi, les frontières sociales sont celles qui relèvent des craintes anciennes d'une « surpopulation étrangère », les frontières économiques résultent de la préférence accordée à des réfugiés accoutumés aux travaux agricoles dont a particulièrement besoin à l'époque l'économie suisse. La crainte de l'« enjuivement » de la Suisse, un argument souvent mis en avant par le chef de la Division de police, a certainement contribué à la mise en place de frontières de type religieux. Des barrières culturelles, enfin, ont été éri-

² Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Berne, 1999, pp. 112ss.

³ Conférence de Ruth Fivaz-Silbermann à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, janvier 2001, intitulée: « De quelques filières de sauvetage de fugitifs à la frontière franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale ».

gées contre les réfugiés civils, surtout juifs, sous prétexte que ceux-ci étaient étrangers à une soi-disant « culture nationale suisse ». M. Fleury et M. Perrenoud rappellent également les frontières de type financier que les autorités fédérales ont opposées à l'entrée des réfugiés juifs, obligés de déposer une caution de même que l'argent et les valeurs qu'ils avaient sur eux, les plus fortunés d'entre eux étant également tenus de payer une contribution de solidarité. Cet aspect financier de la politique suisse à l'égard des réfugiés a déjà été longuement étudié par le Rapport Bergier, dont il constitue probablement la contribution la plus originale⁴.

Cette approche élargie de la problématique de la frontière nous paraît surtout utile pour comprendre l'élaboration de la politique fédérale face aux réfugiés. C'est une approche qu'on pourrait qualifier de complémentaire à celle plus classique, géographique, et qui garde à nos yeux tout son intérêt à l'échelle régionale et cantonale, où il s'agit de vérifier dans quelle mesure les directives venant de Berne ont été appliquées. Certes, comme le montrent également M. Fleury et M. Perrenoud, ces directives fédérales résultent aussi de pressions multiples venant notamment des autorités cantonales, et qui ont contribué parfois au durcissement de la politique « bernoise », comme dans le cas de l'arrêté fédéral du 29 décembre 1942. Dans son rapport de 1957, Carl Ludwig avait déjà montré, par exemple, l'effet de certaines interventions du conseiller d'Etat vaudois Antoine Vodoz sur le chef du département fédéral de justice et police, von Steiger, un aspect développé dernièrement par André Lasserre dans le rapport sur la politique vaudoise envers les réfugiés⁵. On peut donc parler d'une politique fédérale qui n'est certes pas due au seul Rothmund, mais qui résulte notamment de pressions cantonales (sans parler de celles du commandement de l'armée), politique influencée également par des critères discriminatoires d'ordre social, économique, religieux et culturel. Tout cela se traduit *in fine* dans des directives fédérales qui subissent de nombreux changements pendant la guerre et que les hommes placés aux frontières sont tenus d'appliquer.

2. L'application des directives fédérales aux frontières: un enchevêtrement de compétences

Dans la conclusion du rapport sur la politique vaudoise envers les réfugiés, A. Lasserre a rappelé à quel point le partage des compétences entre la Confédération et les cantons manquait de précision, et a qualifié la tendance générale de la période de guerre à un « progrès des compétences fédérales aux dépens des cantons qui voient se rétrécir leur souveraineté »⁶.

Le problème est rendu encore plus complexe par l'enchevêtrement de compétences entre les différents organes chargés de l'application de la politique envers les réfugiés, car nous avons là des organes relevant de l'autorité fédérale, comme les douanes et l'armée, mais aussi des cantons, comme la police. Pour compliquer encore

⁴ *Op. cit.*, chap. 5, pp. 183ss., « Aspects financiers et problèmes des avoirs ».

⁵ LASSERRE, André, et, sous sa direction, DROZ, Laurent, GARDIOL, Nathalie, *La politique vaudoise envers les réfugiés victimes du nazisme, 1933 à 1945*, rapport présenté en juin 2000 au Conseil d'Etat du canton de Vaud, notamment pp. 108-109 pour le rappel de quelques interventions importantes de Vodoz.

⁶ *Ibid.*, p. 279.

la situation, les cadres géographiques des arrondissements douaniers et ceux des arrondissements territoriaux de l'armée, ne recoupent souvent pas le territoire des cantons. Si l'on prend le cas du Jura bernois francophone, on constate qu'il dépend de Neuchâtel (Arr. ter. II) pour ce qui est du militaire, mais qu'il est en revanche rattaché à Bâle (Ier Arrondissement) dans le domaine douanier. Dans certains cas, cependant, ces différents cadres géographiques coïncident, comme pour Genève, qui est érigé définitivement en Arrondissement territorial autonome dès la fin mars 1942. Ici, c'est le secrétaire du Département de Justice et Police, Arthur Guillermet, qui en tant que capitaine fonctionne également comme officier responsable de l'arrondissement territorial, avant d'être remplacé à ce poste à partir de juin 1942 par le premier lieutenant Daniel Odier⁷. On retrouve une même concordance entre territoire cantonal, arrondissements douanier et militaire dans le cas du Tessin. Dans ce canton, il y a également imbrication entre l'autorité de police et l'administration militaire, puisque le capitaine Gerolamo Ferrario, le commandant de la police tessinoise, est aussi l'officier responsable de l'Arrondissement territorial (9b).

Les directives fédérales, elles, ont subi de fréquents changements, ce qui devait inévitablement avoir des effets déstabilisateurs sur les hommes chargés de les appliquer aux frontières. Parfois, les directives officielles ont même été contredites par des instructions verbales et confidentielles venant de Rothmund: fin août 1942, dans l'espoir de faire cesser les campagnes de presse sur les réfugiés, ce dernier demande à Guillermet de cesser de refouler les civils, ce qui allait à l'encontre des instructions que le chef de la Division de police avait lui-même édictées peu de temps auparavant⁸. A côté des directives publiées, il y avait également des ordres transmis par téléphone, comme par exemple celui donné par Rothmund aux organes de frontière tessinois, le 3 décembre 1943, de laisser passer tous les Juifs venant d'Italie⁹.

Reste à vérifier dans quelle mesure ces instructions fédérales ont été respectées par les douaniers, militaires et policiers chargés de la surveillance des frontières. Autrement dit, et pour reprendre les termes de Maurice de Tribolet, quelle était l'« autonomie de décision » des agents chargés de les appliquer ? Pour Claude Hauser, dans le cas du Jura bernois, douaniers et militaires ont, d'une façon générale, exécuté « très consciencieusement » les instructions de Berne. Le même auteur relève en particulier l'application « très professionnelle » des directives de la part du corps des garde-frontières, corps formé au respect de la hiérarchie. Un même constat avait déjà été fait par Guido Koller dans son article paru en 1996 dans *Etudes et Sources*¹⁰. Dans son travail sur Schaffhouse, Franco Battel a également constaté un comportement plus rigoureux chez les douaniers que chez les fonctionnaires de po-

⁷ Cf. FLÜCKIGER, Pierre et BAGNOUD, Gérard, sous la direct. de Catherine SANTSCHI, *Les Réfugiés civils à la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale. Fichiers et archives*, Genève, 2000, pp. 50-51.

⁸ *Ibid.*, p. 78.

⁹ LUDWIG, Carl, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Berne, 1957, p. 255.

¹⁰ « Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des zweiten Weltkrieges », pp. 59ss.

lice à l'égard des réfugiés¹¹. Resterait à vérifier de façon systématique - dans la mesure où les sources disponibles le permettent -, si une différence significative est décelable entre l'attitude des douaniers et celle des citoyens-soldats.

3. Les sources disponibles

En matière de sources, on est confronté au même problème que celui évoqué à propos de l'enchevêtrement des compétences à la frontière, avec la circonstance aggravante que des pans entiers d'archives ont disparu.

D'une manière générale, la consultation des fonds déposés aux Archives fédérales, sur lesquels Guido Koller et Heinz Roschewski ont publié en 1999 un inventaire¹², apparaît comme indispensable. La série « N » conservée à Berne, contient en principe des données sur tous les réfugiés admis, ce qui permet de confirmer, voire de compléter les informations disponibles à l'échelle cantonale. Cette série est cependant très lacunaire sur les dossiers des refoulements, qui ont en grande partie disparu après la publication du Rapport Ludwig en 1957, comme on l'a appris par l'article de Koller paru en 1996. Pour la préparation de son rapport, la « Commission Bergier », comme le rappellent M. Fleury et M. Perrenoud, a exploité l'ensemble des fonds des Archives fédérales, mais a également eu recours à d'autres sources, comme par exemple les archives de la Fédération suisse des Communautés israélites, déposées à l'*Archiv für Zeitgeschichte* de Zurich.

Aux Archives fédérales sont également conservés les fonds des arrondissements douaniers, tout au moins ce qu'il en reste. C. Hauser constate par exemple que, si les journaux de poste du V^e arrondissement (Lausanne) ont été conservés, ceux du I^{er} arrondissement (Bâle), dont dépendait le Jura bernois francophone, ont malheureusement été détruits. Les lacunes semblent encore bien plus graves pour ce qui concerne les archives des arrondissements territoriaux. Dans le cas de Neuchâtel, M. de Tribolet est d'avis que ces archives ont été totalement détruites. Cette disparition ne pourra être que partiellement compensée par la découverte du registre tenu par le poste de gendarmerie des Verrières, signalée par le même de Tribolet dans sa contribution. A moins de découvertes inattendues dans le futur, il semble bien que le fonds de l'Arrondissement territorial genevois déposé aux Archives d'Etat de Genève - présenté ici par Pierre Flückiger -, soit le seul de ce type à avoir été conservé dans sa quasi totalité. Ce fonds est actuellement l'objet de différentes recherches, qui ont par exemple débouché dernièrement sur la présentation de deux mémoires de licence à l'Université de Genève, portant sur les réfugiés civils allemands, respectivement polonais. A partir du fichier et des dossiers de ce même fonds, Ruth Fivaz-Silbermann a pu publier une liste détaillée des refoulés civils juifs à la frontière genevoise¹³. Pour sa recherche, elle a également eu recours aux Archives départementales de Haute-

¹¹ « *Wo es hell ist, dort ist die Schweiz* » *Flüchtlinge und Flüchtlingshilfe an der Schaffhauser Grenze zur Zeit des Nationalsozialismus*, Zürich, 2000. Je me base ici sur le compte-rendu du livre publié par Georg Kreis dans la *Neue Zürcher Zeitung* des 27/28 janvier 2001.

¹² *Flüchtlingsakten 1930-1950. Thematische Uebersicht zu Beständen im Schweizerischen Bundesarchiv*, Archives fédérales, Berne.

¹³ FIVAZ-SILBERMANN, Ruth, *Le refoulement de réfugiés civils juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, 2000.

Savoie à Annecy, ce qui lui a permis de retrouver le nom de 30 Juifs refoulés dont il n'y avait pas de trace dans le fonds de l'Arrondissement territorial genevois : le total des Juifs définitivement refoulés à la frontière genevoise s'établit ainsi, selon Mme Fivaz-Silbermann, à 884 personnes¹⁴.

C'est dire tout l'intérêt que représentent les archives françaises pour les historiens qui s'intéressent à l'asile pendant la Seconde Guerre mondiale, car ces archives ont souvent gardé trace des personnes refoulées de Suisse sans avoir fait l'objet chez nous d'un rapport écrit. Pour Genève, les plus importantes sont vraisemblablement celles de la Haute-Savoie (Préfecture d'Annecy et Commissariat spécial d'Annessasse), qui font l'objet de la communication d'Hélène Viallet. C'est dans cette zone qu'a dû se produire, pour l'essentiel, le flux et reflux des réfugiés cherchant à entrer par Genève. Comme le rappelle Paul Cattin, le département de l'Ain a été partagé en deux lors de l'établissement de la ligne de démarcation en juillet 1940: le Pays de Gex, contigu à la frontière genevoise et vaudoise, s'est trouvé dans la zone occupée par les Allemands et qui plus est, dans la zone « interdite ». Les tentatives de passage en Suisse ont donc dû y être très rares, comme semblent le confirmer les sondages effectués dans les archives par P. Cattin. Dans sa contribution, ce dernier ouvre aussi toute une série de pistes qui mériteraient d'être explorées, là où il mentionne d'autres fonds d'archives (Préfecture du Doubs, divers fonds des Archives nationales françaises), qui contiennent vraisemblablement des informations sur les réfugiés ayant cherché à passer en Suisse.

Les archives italiennes sont, elles, d'un intérêt certain pour l'étude du refuge à travers la frontière tessinoise. C'est ce que montre Renata Brogginini qui a pour sa part effectué des recherches dans les archives d'Etat des provinces italiennes voisines de la frontière sud de la Suisse, voire dans les archives de villes importantes comme Milan et Turin. Cela lui a permis de compléter les informations récoltées en Suisse et d'établir ainsi une première liste d'environ 300 refoulés.

Dans son exposé, Ruth Fivaz-Silbermann attire l'attention sur d'autres sources encore relativement peu exploitées, mais souvent de grande importance pour l'étude du refuge en Suisse. Il s'agit des fonds des organisations à caractère humanitaire basées à Genève et qui font de cette ville, à l'époque, la « plaque tournante » dans l'organisation de l'aide aux réfugiés mais également dans la circulation des informations sur la situation des Juifs dans les régions occupées. A signaler particulièrement les archives du Conseil Oecuménique des Eglises, du bureau du Congrès Juif mondial dirigé par Gerhard Riegner, ainsi que celles déjà bien connues du CICR.

Les dossiers des procès militaires, enfin, comme le précise Luc van Dongen, ne concernent pas uniquement les soldats suisses, comme on pourrait le penser, mais également des civils, suisses et étrangers, particulièrement ceux impliqués dans l'aide à la Résistance. Ces dossiers constituent donc une source complémentaire importante et encore peu exploitée dans l'optique de l'asile.

4. La presse

¹⁴ *Ibid.*, p. 27.

Les opinions sur l'utilité de la presse comme source d'informations sur les réfugiés sont pour le moins contrastées. Du fait de la mise en place de la censure, il semble que les historiens aient eu plutôt tendance à négliger et à sous-estimer l'apport des journaux. De toute façon, on ne dispose toujours pas d'une étude systématique consacrée à la presse suisse sous l'angle de la politique d'asile. Un premier effort dans cette direction a été entrepris par la «Commission Bergier» qui, en 1999, a publié une étude annexe à son rapport sur les réfugiés, et qui porte sur huit quotidiens helvétiques; leur position face à la question des réfugiés y a fait l'objet d'une analyse quantitative et de contenu¹⁵. Il s'agit de quatre titres alémaniques, la libérale *Neue Zürcher Zeitung*, le catholique *Vaterland*, la socialiste *Tagwacht* et l'indépendant *Tages Anzeiger*. Deux quotidiens romands ont été également retenus: la catholique *Liberté* et le libéral *Journal de Genève*. Pour le Tessin, le choix a porté sur le catholique *Giornale del Popolo* et sur l'indépendant *Corriere del Ticino*. Il est regrettable que l'analyse n'ait pris en considération, ni la socialiste *Sentinelle* pour la Suisse romande, ni la socialiste *Libera Stampa* dans le cas du Tessin. Il s'agit là, en effet, de deux quotidiens parmi les plus engagés en faveur des réfugiés, ce qui fait que leur exclusion ne peut que déséquilibrer le résultat global de l'enquête. Si l'on prend les deux quotidiens romands analysés, la recherche fait néanmoins ressortir une nette différence, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, entre la *Liberté* et le *Journal de Genève*. La première consacre nettement plus de place à la question que l'organe libéral,¹⁶ elle fait preuve de plus de compréhension pour les réfugiés et se montre plus sensible que son confrère genevois aux critiques contre la politique fédérale qui émanent de la population¹⁷. Dans son ouvrage sur René Payot, Michel Caillat avait déjà fait ressortir le long silence observé par le quotidien libéral genevois sur la question, ainsi que son extrême prudence, et avait cité des passages d'articles au ton choquant¹⁸. Après avoir été muet sur la Rafle du Vel'd'Hiv' de juillet 1942, le *Journal de Genève* n'avait rompu le silence que le 14 septembre, en publiant le texte de la protestation de l'évêque de Montauban, mais en le faisant précéder par les déclarations de Pierre Laval justifiant les mesures adoptées contre les Juifs par un «souci de prophylaxie»¹⁹. La ligne circonspecte du *Journal de Genève* à l'égard de la politique de Vichy s'explique aussi par le fait que chaque jour plus de 25'000

¹⁵ *Flüchtlinge als Thema der öffentlichen politischen Kommunikation in der Schweiz 1938-1947. Beiheft zum Bericht Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus*. L'analyse s'est focalisée sur 6 périodes: l'émigration des Juifs autrichiens après l'Anschluss (4 juillet 1938 au 25 février 1939); l'arrivée des internés français (10 juin 1940 - 20 février 1941); le débat en Suisse sur la question des réfugiés civils (19 août 1942 - 1^{er} janvier 1943); l'entrée des réfugiés italiens en septembre 1943 (2 août - 15 octobre 1943); la discussion sur l'asile et sur les internés à l'été 1944 (10 juillet 1944 - 28 octobre 1944), et enfin la situation à la frontière à la fin de la guerre (11 avril 1945 - 18 mai 1945).

¹⁶ L'analyse quantitative montre par exemple que sur le total de la surface consacrée par les deux journaux au débat sur les réfugiés en 1942 (19 août 1942 - 1^{er} janvier 1943), le 73% est publié dans la *Liberté* et le 27% dans le *Journal de Genève*. *Ibid.*, p. 47.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 52-56.

¹⁸ Cf. René Payot. *Un regard ambigu sur la guerre*, Genève, Georg Editeur, 1997. M. Caillat reproduit presque in extenso (pp. 402-404), un long article de Pierre Béguin paru le 27 avril 1943 - à un moment donc particulièrement lourd de dangers pour les réfugiés juifs -, où ces derniers sont désignés comme «appartenant à des races exotiques auxquelles ne nous lie aucun lien de parenté» et dont il va de soi que le séjour en Suisse ne pourra être que temporaire.

¹⁹ *Ibid.*, pp. 336-337.

exemplaires du quotidien étaient vendus en France. Malgré la prudence observée, et la publication dès février '42 d'une édition spéciale destinée au public français, le quotidien se voit quand même contraint en octobre 1942 de suspendre complètement ses ventes en France à cause des tracasseries de la censure de Vichy²⁰.

Deux des contributions présentées lors de cette table ronde s'intéressent à la presse en tant que source pour l'histoire des réfugiés, mais parviennent à des conclusions divergentes sur son utilité, ce qui est une illustration de la remarque que nous avons faite au début de ce chapitre. Après avoir dépouillé la presse jurassienne - notamment des quotidiens comme *Le Démocrate* et *Le Pays* -, C. Hauser a dû constater que celle-ci est « quasiment opaque, peut-être à cause des effets de la censure : très peu d'articles directement consacrés au problème du refuge, quelques informations éparses et souvent administratives concernant la gestion des camps, c'est à peu près tout ». En revanche, la moisson a été beaucoup plus riche pour Joëlle Droux qui a, elle, dépouillé deux journaux protestants genevois: l'hebdomadaire *La Vie Protestante*, organe officieux de l'Eglise nationale protestante genevoise, et le bimensuel *Messenger social*, organe du christianisme social romand, dirigé par le pasteur Auguste Lemaître. Entre 1942 et 1944, ces deux périodiques ont consacré de nombreux articles à la question des réfugiés, ce qui peut aussi être considéré comme un reflet de la présence à Genève d'organisations humanitaires engagées dans l'action de secours et de son importance comme lieu de circulation des informations sur les persécutions contre les Juifs. Tous les journaux genevois, on l'a vu à propos du *Journal de Genève*, n'ont cependant pas fait le même usage des informations disponibles. L'analyse de J. Droux fait d'ailleurs nettement ressortir les positions divergentes des deux périodiques protestants, une divergence visible déjà dans les expressions employées, *La Vie Protestante* parlant généralement de « problème juif », alors que le *Messenger social* n'hésite pas à évoquer très tôt les « persécutions juives ». *La Vie Protestante* ne met pratiquement jamais en cause la politique adoptée par Berne envers les réfugiés. Elle se soucie prioritairement du sort des réfugiés protestants et va jusqu'à lancer des appels à la conversion des Juifs. Elle publie même des articles dont le ton frise l'antisémitisme. Le *Messenger social* du pasteur Lemaître adopte par contre un langage clair et lucide, malgré la censure, et fournit des informations précises sur les persécutions en cours. Certains de ses articles sont d'ailleurs repris par le socialiste *Le Peuple/La Sentinelle*. La contribution de J. Droux fait en somme ressortir à quel point certains journaux - en particulier les périodiques à caractère confessionnel -, peuvent constituer une source précieuse pour l'histoire du refuge. Comme le montre l'auteur, une lecture attentive de ces journaux permet en outre de reconstituer les réseaux regroupant les personnalités engagées dans l'aide aux réfugiés. Dans sa contribution, J. Droux signale également le rôle d'un autre périodique appartenant au courant du christianisme social, *L'Essor*, où l'on retrouve d'ailleurs des collaborateurs du *Messenger social*. A l'époque de la Guerre d'Espagne, *L'Essor* s'était déjà distingué comme l'un des rares titres de la presse protestante romande qui avait manifesté une certaine sympathie pour la République espagnole et critiqué l'attitude largement pro-franquiste de la presse et des élites helvétiques²¹.

²⁰ *Ibid.*, pp. 192-193, 272-273 et 350-351.

²¹ Cf. FUSSINGER, Catherine, « Milieux catholiques et protestants face à la guerre d'Espagne : un soutien minoritaire à la République », in *La Suisse et l'Espagne. De la République à Franco (1936-*

5. Le cas des républicains espagnols et des ex-brigadistes: un « refoulement historiographique »

Alors que l'accueil réservé en juin 1940 aux militaires français et polonais est assez bien connu et a fait l'objet de publications²², le sort réservé à la même époque aux républicains espagnols qui tentaient d'entrer en Suisse a été pratiquement ignoré par la recherche historiographique. Ce long silence justifie qu'on y consacre ici quelques lignes, qui se basent sur les remarques de quelques participants à la table ronde, mais qui s'appuient également sur d'autres articles ou publications, voire sur un rapide sondage dans les fonds des Archives fédérales. Il nous semble que les éléments existent qui permettraient de mieux éclairer ce chapitre presque inconnu de la politique suisse envers les réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale. Une remarque analogue a déjà été formulée par A. Lasserre dans la partie conclusive de son rapport sur *La politique vaudoise envers les réfugiés...*: « ...tant les réfugiés espagnols que les anciens des brigades internationales affluent en nombre aux frontières vaudoises entre 1937 et 1940, ce qui préoccupe les instances politiques et administratives. Des études de cas et une analyse globale seraient bienvenues dans ce domaine »²³.

Dans sa communication, C. Hauser signale « l'hostilité quasi générale avec laquelle les républicains espagnols sont « reçus » aux frontières jurassiennes en 1940 ». Cela résulte en partie des sentiments qu'éprouve une population profondément catholique envers ceux qu'elle considère comme les représentants d'un régime vaincu qui s'était signalé par son anticléricalisme. Plus fondamentalement, comme C. Hauser l'avait déjà montré dans son rapport sur *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945)*²⁴, les raisons de cette hostilité doivent être recherchées dans « les efforts et les moyens déployés sur place par les ténors droitiers du parti catholique-conservateur, l'avocat Jean Chappuis, le conseiller national et maire de Boncourt Henry Burrus et l'ex-conseiller fédéral fribourgeois Jean-Marie Musy, tous réunis dans une croisade anti-bolchévique déployée à grande échelle par l'*Action anticommuniste*. On comprend ainsi aisément - poursuit Hauser - comment l'hostilité envers les réfugiés républicains espagnols se présentant en juin 1940 aux frontières jurassiennes a pu alimenter des réactions de rejet parmi la population, et, plus grave, provoquer leur refoulement sur décision conjointe des plus hautes autorités militaires et politiques du pays »²⁵. Au nom de l'anticommunisme, les républicains espagnols sont systématiquement refoulés en juin 1940 - et pas seulement à la frontière jurassienne -, car qualifiés d'« indésirables » et considérés comme faisant partie des « débris du Front populaire », pour reprendre l'expression employée par un haut fonctionnaire du

1946). *Relations officielles, solidarités de gauche, rapports économiques*, édité par Mauro Cerutti, Sébastien Guex et Peter Huber, Editions Antipodes, Lausanne, 2001, pp. 395-418.

²² Pour la dernière en date, concernant les polonais, cf. *Helvétie, terre d'accueil... Espoirs et vie quotidienne des internés polonais en Suisse 1940-1946 en images*, Archivum Helveto-Polonicum, Fribourg, 2000.

²³ *Op. cit.*, p. 275. Le rapport précise que, « les sources sont essentiellement ACV [Archives cantonales vaudoises], S 217 (notamment les cartons 1181-1182) et K VII b 32 (dossiers personnels et dossiers thématiques) ».

²⁴ *Accueil et refoulement - internement*, Saint-Imier, 1999.

²⁵ *Ibid.*, p. 22.

Département politique que citent dans leur contribution M. Fleury et M. Perrenoud.²⁶ Les mêmes auteurs mentionnent le rapport rédigé à la fin de la guerre par l'officier de l'Arrondissement territorial genevois, Daniel Odier, qui, sans fournir de chiffres, admet néanmoins qu'un « assez grand nombre d'indésirables, ayant appartenu aux Brigades internationales » avaient été refoulés à la frontière genevoise.

Du côté français et espagnol, plusieurs travaux ont déjà été consacrés au sort des républicains réfugiés en France, à partir des articles pionniers de Michel Fabreguet sur les « Espagnols rouges » déportés à Mauthausen²⁷, le dernier travail en date étant celui de Geneviève Dreyfus-Armand²⁸. Comme le rappelle cette historienne, c'est à partir de mai 1939 qu'une partie des réfugiés espagnols alors parqués dans les camps du sud de la France sont regroupés dans des « Compagnies de travailleurs étrangers » (CTE), souvent appelées d'ailleurs « Compagnies de travailleurs espagnols ». Ce n'est toutefois qu'à partir de septembre 1939, après le début du conflit mondial, que ces compagnies sont massivement organisées par l'armée française; en décembre on en dénombre déjà 180, composées en moyenne de 250 hommes chacune, et qui sont principalement utilisées dans des travaux de fortifications aux frontières du pays. Selon un bilan dressé par l'armée fin avril 1940, sur un total de 104'000 ex-miliciens espagnols encore présents en France, 55'000 ont été organisés dans les CTE, alors que 40'000 ont été placés par le Ministère du Travail dans l'industrie et l'agriculture.²⁹ Lors de l'offensive allemande de mai-juin 1940, une forte proportion de ces CTE se retrouvent dans les zones des combats, à l'issue desquels environ 5000 Espagnols sont tués³⁰, tandis que plusieurs milliers d'entre eux sont faits prisonniers par les Allemands. Parmi les régions où ces arrestations ont été particulièrement nombreuses, G. Dreyfus-Armand, mentionne le département du Doubs et le Territoire de Belfort, proches de la frontière suisse³¹. Il est donc vraisemblable qu'un certain nombre des républicains faits prisonniers par les Allemands faisaient partie des contingents qui avaient tenté, sans succès, de se réfugier dans la Confédération. Le sort des républicains arrêtés est particulièrement dramatique, parce que les

²⁶ L'expression est tirée d'une notice de Pierre Bonna destinée à Marcel Pilet-Golaz, datée du 18 juin 1940 : « Indépendamment de la question des réfugiés civils et des internés militaires qui ont été régulièrement admis et cantonnés par les autorités suisses, il faut se préoccuper des réfugiés clandestins, en partie non français, espagnols, polonais (débris du front populaire). Certains éléments de ce genre pourraient avoir déjà passé la frontière dans la nuit du 17 au 18 juin entre Bâle et Delle. » Notice publiée dans le vol. 13 (1.1.1939 - 31.12.1940) des *Documents Diplomatiques Suisses*, Benteli, Berne, 1991, p. 729. Dans le même ouvrage (p. 730), est reproduite une lettre du général Guisan à H. Rothmund, du 25 juin 1940, où le commandant de l'armée écrit notamment : « Je vous ai dit samedi [22 juin] au téléphone que j'étais pour le refoulement des indésirables. Vous m'avez en revanche exprimé votre idée de laisser entrer ces hommes sous bonne escorte: votre opinion a été partagée par le Conseil fédéral qui a autorisé leur internement. Heureusement que la signature de l'armistice ne nous mettra pas en devoir de recevoir ces hommes. S'ils se présentent à nos frontières, ils seront refoulés même par les armes, si besoin est ».

²⁷ Cf. en particulier son article « Les *Espagnols rouges* à Mauthausen (1940-1945) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, No 162, 1991, pp. 77-98.

²⁸ *L'exil des Républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, 1999. Cf. aussi l'ouvrage collectif sous la direct. de Pierre Milza et Denis Peschanski, *Exils et migration. Italiens et Espagnols en France, 1938-1946*, Paris, 1994.

²⁹ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 113.

³⁰ *Ibid.*, p. 121.

³¹ *Ibid.*, p. 122.

autorités allemandes ne les considèrent pas comme faisant partie d'une armée régulière. Bon nombre d'entre eux est par conséquent déporté dans les camps de concentration allemands, principalement dans celui de Mauthausen, où le premier transport de 392 Espagnols arrive le 6 août 1940 déjà³². Comme le fait remarquer G. Dreyfus-Armand, « les républicains espagnols sont ainsi les premiers déportés à partir du territoire français »³³. Cette historienne a retrouvé un ordre écrit du chef de la police de sécurité allemande, daté du 25 septembre 1940, qui prescrit que « les combattants rouges d'Espagne de nationalité étrangère et également les Espagnols qui ont été internés dans les Etats ennemis - surtout dans la France occupée - [...] sont - sur ordre du Führer - dépossédés du statut de prisonnier de guerre et remis à la Police secrète d'Etat »³⁴. Suivant cette directive de Hitler, donc, le même sort doit être réservé aux ex-volontaires étrangers des Brigades internationales ainsi qu'aux républicains espagnols engagés dans les CTE en France. Les effets de cette décision ont été très lourds : M. Fabrèguet, qui a consulté les archives de Mauthausen tenues par les SS, a calculé que sur 7288 Espagnols enregistrés dans le camp, 4676 y ont trouvé la mort du fait des traitements subis³⁵.

Dans la partie conclusive de ce bref chapitre consacré aux républicains espagnols, nous avons cru utile de chercher à grouper quelques indications chiffrées et quelques pistes de recherche sur les refoulements effectués à la frontière suisse en 1940. Dans son article paru dans *Etudes et Sources*, G. Koller mentionne un rapport faisant état de 803 « *Nichtfranzosen und unerwünschte Elemente* », refoulés au Jura entre le 22 et le 29 juin 1940³⁶. Il doit s'agir là, vraisemblablement, de républicains espagnols ayant tenté sans succès d'entrer en Suisse à la suite des militaires français. Sur l'ensemble du mois de juin, le nombre total des refoulés a dû être beaucoup plus important : dans son rapport sur le Jura, C. Hauser cite la relation du poste de Boncourt où il est question « d'une colonne de travailleurs espagnols, forte de 1500 hommes », ayant tenté d'entrer en Suisse le 18 juin mais refoulée à la frontière³⁷. Des traces de ces refoulements apparaissent aussi dans les journaux de l'époque, preuve en est cet article de la *Liberté* du 26 juin 1940, qui fait état d'un groupe d'ex-brigadistes entré en Suisse mêlé aux réfugiés civils français, mais reconduit ensuite au poste des Verrières et refoulé sur France³⁸. Un sondage dans les fonds de l'administration des douanes aux Archives fédérales, nous a permis de trouver un rapport du commandant du V^e Arrondissement de Lausanne, daté du 11 juillet 1940, qui consacre deux pages au « refoulement d'indésirables »³⁹. Il y est question notamment de « 97 ouvriers militaires ayant travaillé aux fortifications françaises », refoulés le 20 juin par Saint-Gingolph; de 92 hommes des Brigades internationales renvoyés en France le même jour par la troupe à la douane de Crassier. Citons enfin, dans toute sa sécheresse, ce passage du même rapport consacré au poste de douane de Biaufond, où « le 20.6., entre 0530 et 0620, 4 autocars convoyés par 30 sdt. ont ramené à la

³² M. FABRÉGUET, *op. cit.*, p. 77.

³³ *Op. cit.*, p. 122.

³⁴ *Ibid.*, p. 123.

³⁵ *Op. cit.*, p. 81.

³⁶ *Op. cit.*, note 227 à la p. 95.

³⁷ *Op. cit.*, p. 21.

³⁸ Article cité in *Flüchtlinge als Thema der öffentlichen politischen Kommunikation...*, *op. cit.*, p. 43.

³⁹ Archives fédérales, Berne, E 6351 (F) 1/522.

frontière des Espagnols internés à l'intérieur de notre pays. Ils ont été refoulés sur ordre de la Br[igade] fr[ontière] 2 ».

Une autre relation du V^e Arrondissement douanier de Lausanne mérite également d'être signalée, car elle illustre par un exemple concret ce que nous avons écrit plus haut à propos des compagnies de travailleurs étrangers formées en France⁴⁰. La relation est basée sur le témoignage d'un sergent français, « appelé en janvier 1940 au camp de concentration de Gurs (Basses-Pyrénées) pour y surveiller les h[ommes] des Br[igades] int[ernationales] esp[agnoles]. Ces h[ommes] organisés en c[ompagnies] furent transportés dans le Nord, de là dans la région de Besançon, puis à Les Fins (près Morteau) pour y effectuer des travaux de fortification. Devant l'avance allemande, ils se sont repliés en ordre sur Pontarlier, puis de là plus ou moins en débandade [sic] ». Ayant réussi à réunir un groupe de 15 hommes, ex-brigadistes⁴¹, le sergent français parvient avec eux à entrer en Suisse clandestinement à quatre reprises, entre le 17 juin et le tout début de juillet. A chaque fois, le groupe est refoulé, le refoulement définitif ayant lieu le 5 juillet par Céligny.

En définitive, très peu nombreux ont été les républicains espagnols admis en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. G. Koller avait fourni le chiffre de 418 réfugiés civils espagnols admis⁴² mais, comme le fait remarquer Sébastien Farré⁴³, il s'agit là en grande majorité de personnes entrées au début de l'année 1945, en provenance d'Allemagne où elles avaient été déportées depuis la France pour travailler dans l'industrie de guerre nazie. Le barrage opposé en 1940 par les autorités suisses aux républicains espagnols et aux ex-brigadistes a donc dû se révéler particulièrement efficace⁴⁴.

Un certain nombre d'ex-volontaires des Brigades internationales était néanmoins parvenu à entrer et à rester en Suisse, car mélangés avec les hommes de la division polonaise accueillie en juin 1940⁴⁵. C'est ce qu'on peut déduire d'une notice rédigée par Marcel Pilet-Golaz le 22 janvier 1941⁴⁶, à l'issue d'un entretien avec le

⁴⁰ Datée du 5 juillet 1940, *ibid.*

⁴¹ Dont 5 Italiens, 4 Allemands, 2 Autrichiens, 2 Polonais et 2 Hongrois.

⁴² « Entscheidungen über Leben und Tod... », *op. cit.*, p. 90.

⁴³ Cf. son article « Exilés et internés espagnols en Suisse: les relations bilatérales hispano-suisse (1936-1946) », in *La Suisse et l'Espagne...*, *op.cit.*, pp.107-124.

⁴⁴ Une preuve supplémentaire est fournie par la liste avec les noms des 6 républicains espagnols entrés clandestinement en Suisse et internés au camp de Bassecourt, liste établie par le Ministère public fédéral, datée d'août 1944, et reproduite par C. Hauser dans son rapport sur le Jura (*op.cit.*, p. 104): deux des internés étaient entrés en 1939 (février et mars), deux en sept. et un en déc. 1941 et un en février 1942.

⁴⁵ Cette division polonaise forte de plus de 10'000 hommes et commandée par le général Bronislaw Prugar-Ketling avait été constituée en France après novembre 1939. Elle était composée de soldats ayant quitté la Pologne à travers la Roumanie et la Hongrie après l'occupation de leur pays par l'Allemagne et l'URSS, ainsi que d'immigrés polonais déjà présents en France où ils travaillaient dans les mines et dans l'agriculture. Cf. *Helvétie, terre d'accueil...*, *op. cit.*, p. 28. Reste à savoir si les ex-brigadistes dont il est question ici avaient réussi à se faire incorporer dans la division dès sa création, ou bien s'ils étaient parvenus à passer en Suisse, mêlés aux soldats polonais, profitant de la débandade de juin 1940.

⁴⁶ Publiée dans les *Documents Diplomatiques Suisses*, vol. 14 (1.1.1941 - 8.9.1943), Benteli, Berne, 1997, p. 19.

chargé d'affaires de Pologne à Berne, Aleksander Lados: « Il paraît qu'un certain nombre de ceux-ci [*les internés polonais*], quelques centaines, apprenant par la presse - ce que M. Lados regrette à son point de vue - que la France s'est engagée à les recevoir, s'agitent et voudraient partir. Comme je m'étonne - *poursuit Pilet-Golaz* - il m'explique qu'il s'agit, d'une part, d'éléments douteux, des gens qui ont passé par la Russie, puis qui sont allés se battre en Espagne, qui avaient ensuite reflué en France et qui ne sont pas parmi les meilleurs éléments; d'autres sont des agriculteurs, fermiers, etc., qui ont leur famille en France, dans la région libre, et qui voudraient rejoindre les leurs »⁴⁷.

⁴⁷ « M. Lados laisse entendre que - *ajoute Pilet-Golaz* -, si nous pouvions les « coller » aux Français ou les laisser s'évader, ça n'est pas lui qui s'en plaindrait. Je réponds qu'il s'agirait là d'une sorte de complicité qui n'est pas dans nos habitudes ». *Ibid.*